

# L'EAU AU COEUR DE L'AMÉNAGEMENT : UNE STRATÉGIE GAGNANTE !

SOLUTIONS POUR DES TERRITOIRES URBANISÉS ATTRACTIFS ET RÉSILIENTS

22, 23, 24  
septembre  
à Toulouse

## ATELIER B1 : RENDRE L'EAU VISIBLE DANS LA VILLE ET LA VILLE « INVISIBLE » A L'EAU

### Articulation GEMAPI et GEPU – définition d'une doctrine métropolitaine et logigramme

Olivier VIGNOULLE

Ingénieur – expert Milieux Aquatiques et prévention des  
Inondations

SCE Aménagement et Environnement

ORGANISÉ PAR :



SOUTIENS & PARTENAIRES DU COLLOQUE NATIONAL :



GEMAPI / GEPU : Modalités de définition d'une doctrine établissant les limites d'interventions des services en charge de la gestion des eaux pluviales urbaines et de la gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations.

## Objectifs :

Présentation du travail réalisé entre les services en charge de la GEMAPI et GEPU qui a permis d'envisager un développement d'une conscience commune de l'eau et des risques associés au sein de la Métropole Aix Marseille Provence à laquelle a été associée la direction de l'aménagement durable permettant à l'avenir de tenir compte dans les projets de développement des enjeux environnementaux portés désormais par les deux service.

ORGANISÉ PAR :

**ANEB**

ASSOCIATION NATIONALE  
DES ÉLUS DES BASSINS



GEMAPI / GEPU : Modalités de définition d'une doctrine établissant les limites d'interventions des services en charge de la gestion des eaux pluviales urbaines et de la gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations.

Depuis septembre 2019, la Métropole Aix Marseille Provence assisté des cabinets SCE et SEMAPHORES réalise son étude SOCLE permettant de définir les conditions d'exercice de la compétence GEMAPI sur son large territoire.



Diagnostic exhaustif des enjeux GEMAPI  
sur le territoire

travail collaboratif avec les personnes  
ressources au sein du service GEMAPI et  
des EPAGEs

Elaboration d'une doctrine métropolitaine pour assumer les  
missions GEMAPI sur l'ensemble du territoire

développer une conscience commune de  
l'eau et des risques

Le périmètre Pluvial / GEMAPI représente

- Un **enjeu d'aménagement** par l'optimisation des systèmes d'assainissement, la réduction des inondations lors des épisodes de ruissellement et l'adaptation de la ville aux changements climatiques
- Un **enjeu de gouvernance territoriale** sur un territoire vaste et contrasté qui permet d'aboutir à une vision d'ensemble.
- Un **enjeu de dimension opérationnelle** où la gestion de l'eau pluviale intègre la relation du bâti avec l'environnement, l'aménagement des espaces publics, l'intégration et la restauration des cours d'eaux dans l'espace urbain.

ORGANISÉ PAR :

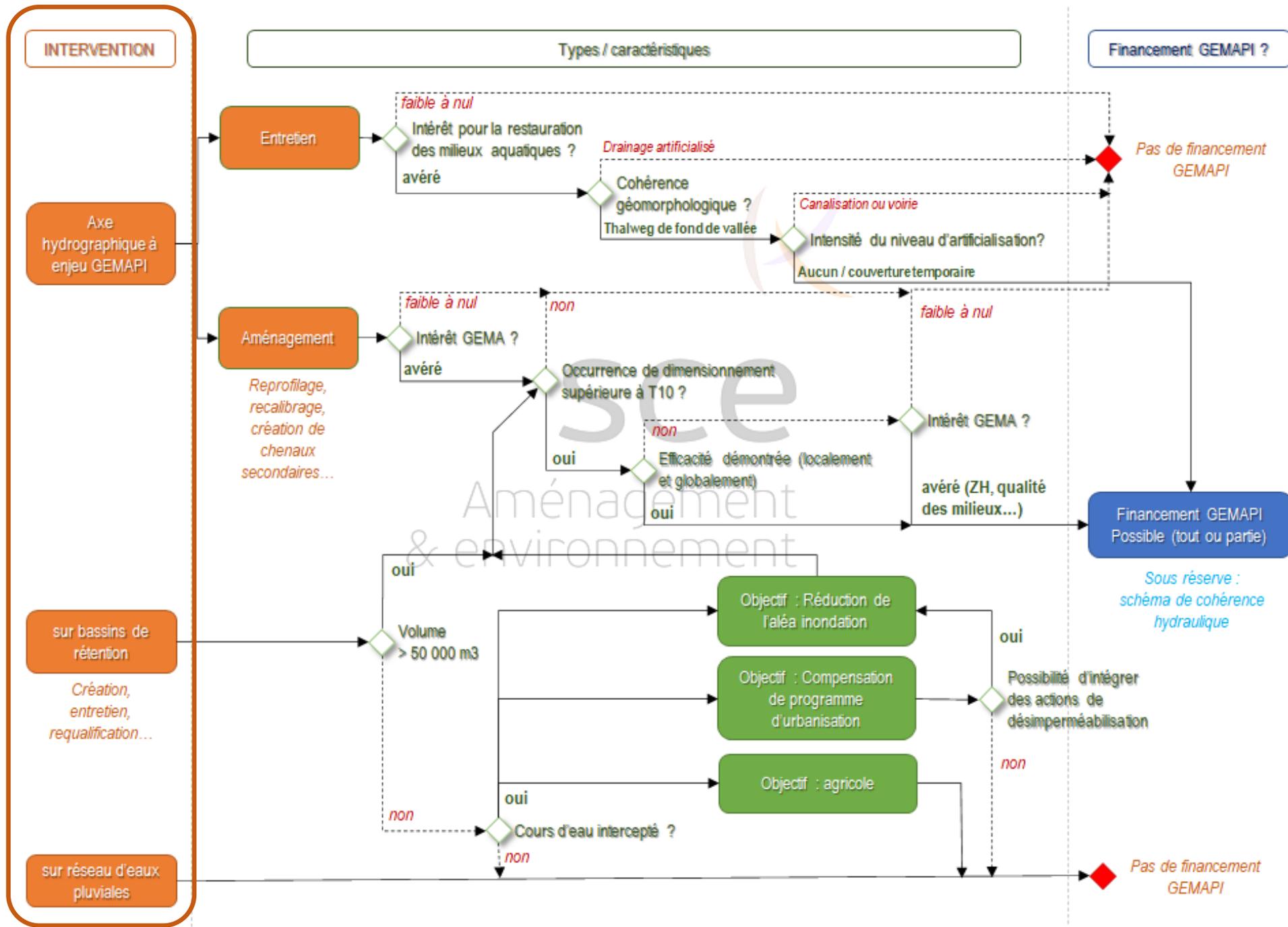
**CONSTAT** : il n'existe pas de doctrine nationale permettant de définir les limites d'interventions et les possibles complémentarités des services GEPU et GEMAPI des EPCI, mobilisés pour la protection contre les inondations du territoire.

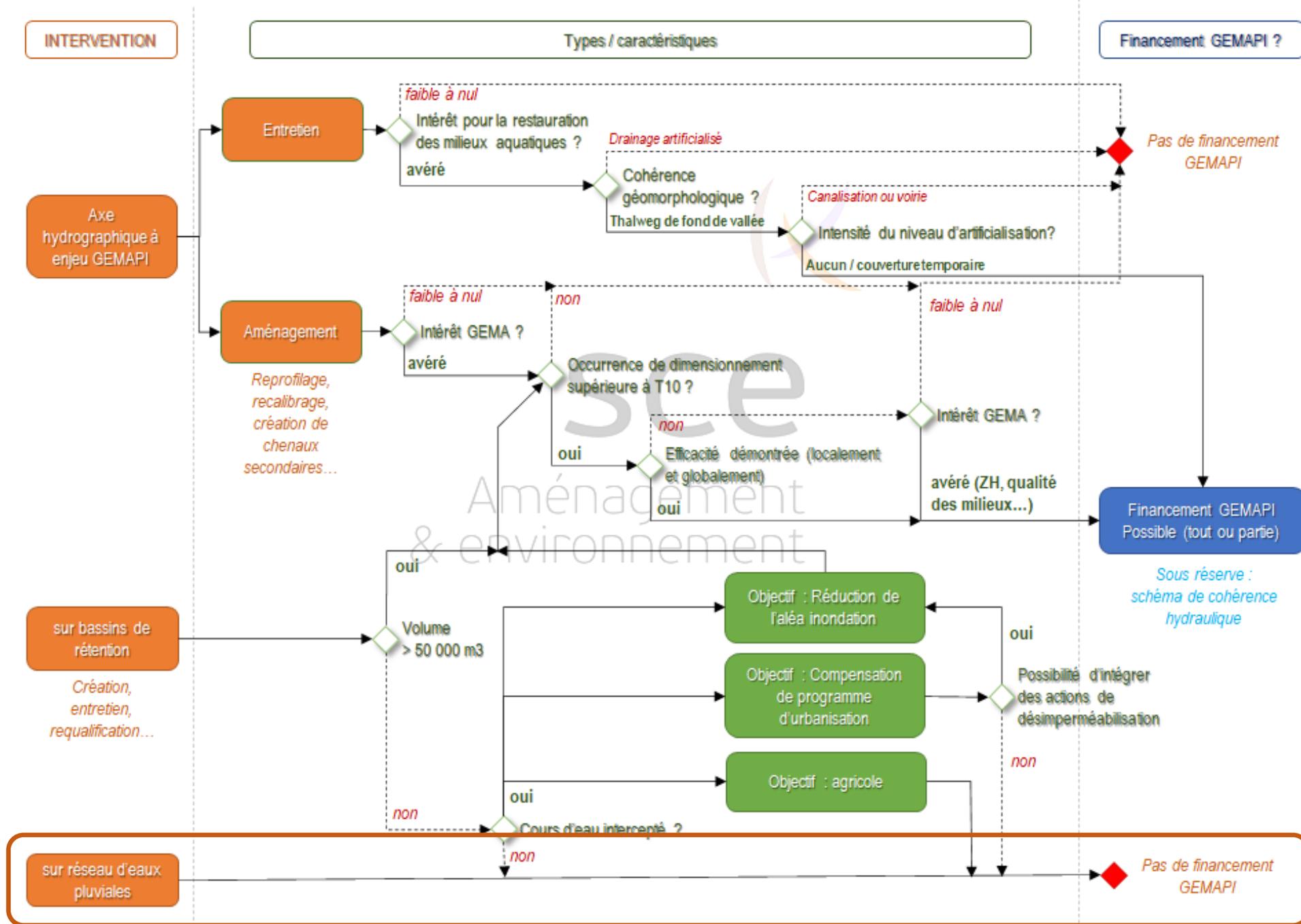
**SEUL CONSENSUS** : le rattachement de la gestion des eaux de ruissellement aux compétences GEMAPI ou GEPU doit être adapté à chaque territoire en fonction de ses enjeux propres.

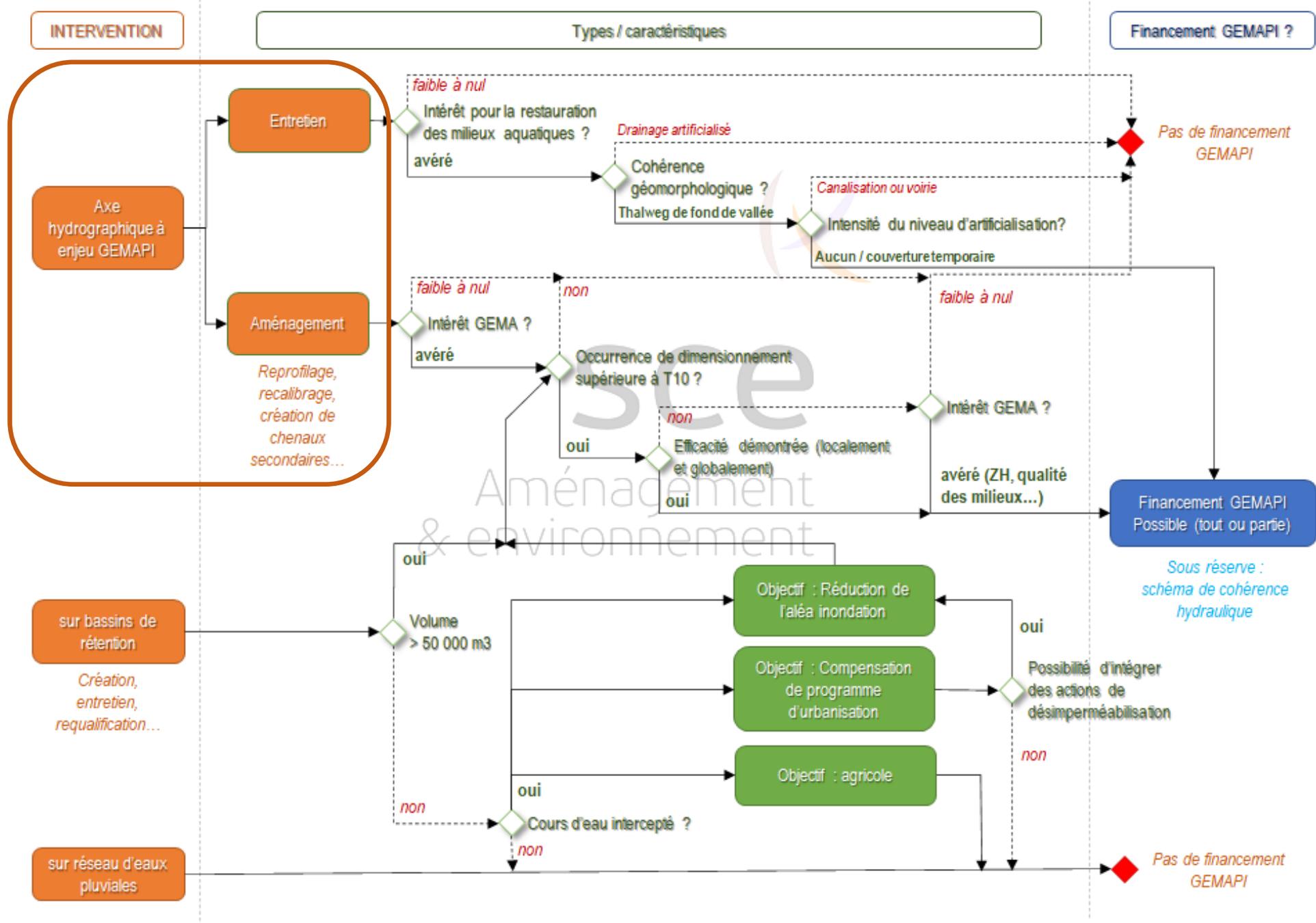
Emergence d'une doctrine métropolitaine permettant de financer avec le produit de la taxe GEMAPI des actions (études, travaux, entretien) relevant de la compétence Pluvial

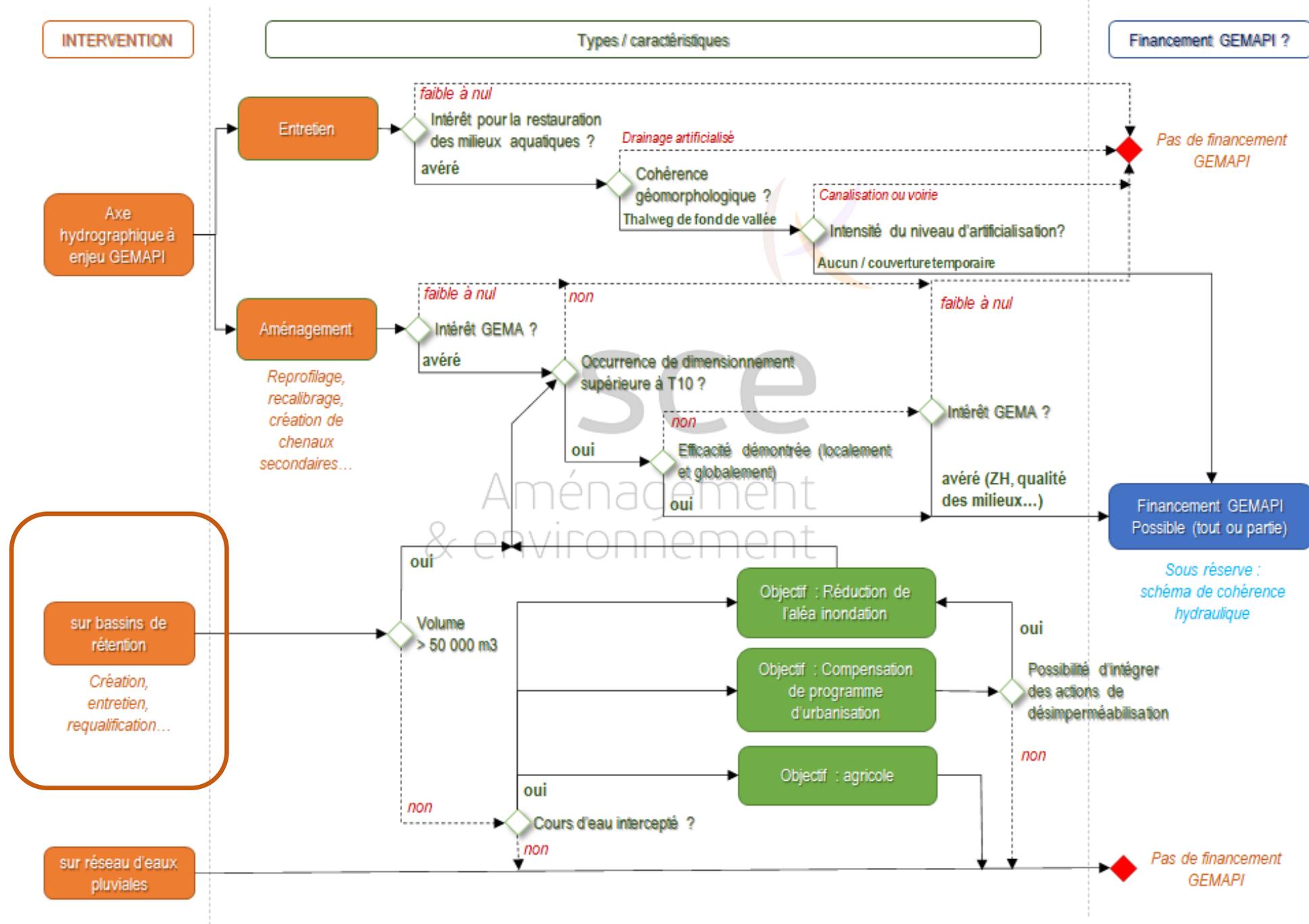
Enjeux en matière de préservation des milieux aquatiques

Amélioration de la résilience aux inondations du territoire métropolitain









GEMAPI / GEPU : Modalités de définition d'une doctrine établissant les limites d'interventions des services en charge de la gestion des eaux pluviales urbaines et de la gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations.

## Conclusion

## Merci de votre attention

#ColloqueEAU2021

### L'EAU AU COEUR DE L'AMÉNAGEMENT : UNE STRATÉGIE GAGNANTE !

SOLUTIONS POUR DES TERRITOIRES URBANISÉS ATTRACTIFS ET RÉSILIENTS

RDV  
les 22, 23, 24  
septembre  
à Toulouse



et milieux humides

CADRE DE VIE PAYSAGE VILLE DURABLE CLIMAT HABITAT

ORGANISÉ PAR :

 **ANEB**  
ASSOCIATION NATIONALE  
DES ÉLUS DES BASSINS

 **smeag**  
POUR L'ÉQUILIBRE GARONNE

SOUTIENS & PARTENAIRES DU COLLOQUE NATIONAL :

 **MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**  
*Levier  
Énergie  
Prévenir*

 **OFB**  
OFFICE FRANÇAIS  
DE LA BIODIVERSITÉ

 **EAU**  
OBSERVATOIRE  
NATIONAL

 **BANQUE des  
TERRITOIRES**

 **la Région  
Occitanie**  
Métropole Pyrénées

 **77  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
HAUTE-GARONNE 77**

 **toulouse  
métropole**

Les présentations seront mises en ligne sur <https://bassinversant.org/colloque-eau-2021>